



Commune d'Oron

Conseil Communal d'Oron

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance
tenue le lundi 1^{er} juillet 2013
à la grande-salle d'Ecoteaux

Présidence : M. Jean-Luc Schwaar
Scrutateurs : Mme Eléonore Escher
M. Rémy Stuby
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

LE CONSEIL DECIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 17/2013 : Comptes 2012, soit :

D'accepter les comptes 2012

LE CONSEIL DECIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 08/2013 : Rapport de gestion sur l'année 2012, soit :

D'accepter le rapport de gestion de l'année 2012 ainsi que toutes les réponses de la Municipalité aux observations de la commission de Gestion.

LE CONSEIL DECIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 19/2013 : Arrêté d'imposition 2014-2015, soit :

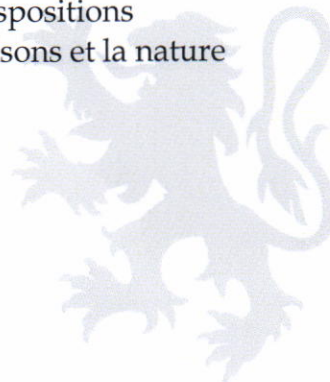
D'accepter l'arrêté d'imposition 2014-2015

LE CONSEIL DECIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 09/2013 : Règlement communal de Police, soit :

D'accepter le nouveau règlement communal de Police de la commune d'Oron.

D'accepter l'amendement suivant : chap. I, art 54, al. H « Il est interdit de puriner les jours de repos public (le dimanche et les jours fériés usuels) à proximité des maisons d'habitation, **sauf autorisation expresse de la Municipalité** ». Les dispositions cantonales en la matière restant réservées (interdiction suivant les saisons et la nature du sol).





Commune d'Oron

LE CONSEIL DECIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 16/2013 : Crédit pour l'élaboration du plan de classement des arbres et de son règlement, soit :

D'autoriser la Municipalité à procéder au classement des arbres

De lui accorder un crédit de frs. 35'000.- TTC, à cet effet

De l'autoriser à financer ce montant avec les liquidités de la caisse communale

De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché

LE CONSEIL DECIDE:

D'accepter le préavis municipal N° 18/2013 : Demande d'adhésion à l'association de communes SDIS Oron-Jorat, soit :

D'accepter les statuts de l'association « SDIS Oron-Jorat », et d'y adhérer

De fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions auprès du Bureau du Conseil communal ou au Greffe municipal et, concernant **les décisions aux préavis 09/2013 ; 16/2013 ; 18/2013** y déposer aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit **23 juillet 2013** inclusivement.

Ainsi fait et rédigé sous le sceau du Conseil Communal, le 3 juillet 2013

Au nom du Conseil Communal

Le Président


Jean-Luc Schwaar



La Secrétaire


Lorraine Bard

